

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE LE BARROUX

JEUDI 6 AVRIL 2023

Nombres de Membres

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de la convocation :
30/03/2023

Date de l'affichage de la
délibération : 19/04/2023

Objet :

Budget Principal.
Approbation du compte
de gestion 2022 du
comptable du Trésor.

L'an deux mille vingt-trois le 06 Avril à 20h06, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil de LE BARROUX Présidence de Bernard MONNET, Maire de LE BARROUX.

Étaient présents : Line BERTHOMIER, Véronique MARIN, Myriam THEOULLE, Brigitte D'OLLONE, Bruno BATAILLER, Gilles GRILLET, Pascal MENEGATTI, Bernard MONNET, Jean-Philippe MARIN, Gilbert DARUD.

Absents excusés : Pascale PICARD, Maurane ISNARD, Marc LARTIGUE.

Excusés ayant donné pouvoir : Pascale PICARD donne pouvoir à Line BERTHOMIER Maurane ISNARD donne pouvoir à Fabien RIME, Marc LARTIGUE donne pouvoir à Bernard MONNET

Secrétaire nommé : Monsieur Gilbert DARUD

Le Conseil municipal,

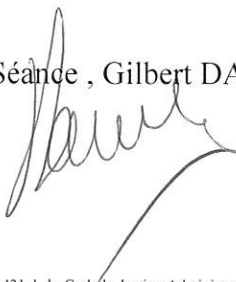
Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - **Déclare**, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Secrétaire de Séance, Gilbert DARUD



Le Maire, Bernard MONNET

